

## Charte du Centre Equestre Lyon Parilly

- ➔ **Les Droits d'entrés et la licence ne sont pas remboursables en cas de désistement. Seul le forfait peut prétendre à un remboursement sur CERTIFICAT MÉDICAL uniquement.**
  - ➔ Le règlement en plusieurs fois par chèque est possible (en 10 fois maximum de septembre 2024 à juin 2025) mais tous les règlements doivent être en notre possession le jour de l'inscription. Il est possible de nous échanger les chèques contre des espèces.
  - ➔ **Les cours manqués pour raisons personnelles ne sont pas rattrapables. Seuls les cours manqués avec CERTIFICAT MÉDICAL pourront prétendre à un rattrapage ou un avoir.**
  - ➔ Le planning des cours est susceptible d'être modifié en fonction du nombre d'inscrit et ce jusqu'aux vacances de la Toussaint 2024.
  - ➔ Le règlement de la carte de 10h doit se faire avant la 1ère séance, dans sa totalité.
  - ➔ La direction se réserve le droit de refuser l'accès à votre enfant ou à vous-même en cas de non règlement du forfait équestre.
  - ➔ Une facture vous sera établit sur demande, une fois l'intégralité du règlement effectué (Droits d'entrés, licence et forfait équestre)
  - ➔ Merci d'informer la direction du centre équestre si votre enfant ou vous-même ne souhaitez pas poursuivre l'équitation en fin de carte de 3h essai.
  - ➔ Merci de venir avec votre propre matériel (pour rappel : le gilet de protection et le casque sont obligatoires). Une dérogation sera acceptée pour les 1<sup>ers</sup> cours de l'année (jusqu'à fin septembre) avec un prêt de matériel.
  - ➔ Merci de venir avec une tenue adaptée à la pratique de l'équitation : pas de short ni de chaussures ouvertes l'été et blouson et gants l'hiver). La direction se réserve le droit de refuser l'accès aux cours à votre enfant ou à vous-même en raison d'une tenue non appropriée.
  - ➔ Merci de vous présenter 30 minutes avant l'horaire de début du cours. La direction se réserve le droit de refuser à votre enfant (ou à vous-même) l'accès au manège ou à la carrière en cas de retard et en particulier si l'enseignant(e) est déjà présent(e) avec des chevaux ou poneys dans l'enceinte du manège ou de la carrière. Vous pouvez nous avvertir de votre retard exceptionnel par téléphone.
  - ➔ Merci de nous avvertir de l'absence de votre enfant (ou de vous-même) au plus tard le jour même du cours par mail ou sms.
  - ➔ La direction se réserve le droit d'annuler des cours en fonction des conditions climatiques (canicule, gel, orage, ...) ou par manque de personnel. Une solution de remplacement vous sera alors proposée sous forme de stage ou avoir.
  - ➔ Le Centre équestre n'étant pas une garderie, la direction décline toute responsabilité en cas d'incident survenant en dehors des heures de cours de votre enfant (30 min avant et après son cours).
- J'ai bien pris connaissance de la charte du Centre Équestre de Lyon Parilly et je l'accepte.

A Vénissieux, Le

Signature